

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation
30/01/2023

Nombres de membres en exercice : 10
Nombres de membres Présents : 6
Nombres de membres Absents : 4
Nombre de procurations : 0
Nombre de votants : 6

Date Affichage
30/01/2023

Séance du 02 Février 2023

Une première convocation a été transmise le 23 janvier 2023, pour une réunion prévue le 27 janvier 2023, le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le conseil a à nouveau été convoqué en date du 30 janvier pour une réunion le deux février.

L'an deux mille vingt-trois et le 02 février à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : M. BRILLARD , M. CORREIA J., M.DOMINGO J.D, M. LAUBRAY. J, M. PUJOL D ,
Absents excusés : Mme BADIE F, M. V. PICHEYRE , M. VAILLS S, M. MIRAN P.

Procurations : Pas de procurations

**OBJET DE LA DELIBERATION :
CESSION DE VEHICULES ET PETITS MATERIAUX**

Monsieur le Maire, indique au Conseil Municipal que la commune possède plusieurs engins ou petits matériaux qui ne sont plus utilisés soit ils ne s'adaptent plus aux engins utilisés actuellement soit ils ne sont plus en état de fonctionnement ceux -ci pourraient être vendu en l'état ou pour pièces.

La liste ci-jointe des engins ou petits matériaux qui pourraient être vendus :

-un camion MERCEDES qui ne passe plus au contrôle technique, ce véhicule pourrait être vendu pour pièce, immatriculé 649 TP66, acquis par la collectivité en 2005, dont le kilométrage s'élève à ce jour à 159 081 kms, peut être vendu du fait de l'acquisition, cette année, d'un camion polybenne pour le remplacer. Ce véhicule est vétuste et obligerait la commune de gros frais pour le remettre en état de rouler, mais au fur et à mesure des réparations de nouvelles casses apparaissent.

Au vu de l'état de ce véhicule il pourrait être vendu en l'état.

- Deux étraves sont stockées et ne s'adaptent à aucun véhicule du parc de la commune, une des deux pourraient être vendus et l'autre proposée à un ferrailleur.

-Un véhicule fastrack sur lequel nous avons tenté à plusieurs reprises des réparations mais malgré nos différents intervenants celui-ci ne fonctionne toujours pas.

-Une épareuse, elle ne s'adapte plus aux nouveaux engins de la commune.

Nous allons publier ces ventes largement à tous public confondu afin de libérer de la place rapidement et créer quelques recettes pour la commune afin d'investir dans de nouveaux matériaux.

Après délibération, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

- **DECIDE** de vendre en l'état ou pour pièces la liste des véhicules vue ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du ou des véhicules selon la liste ci-dessus et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

Fait et délibéré à Formiguères les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Fait à Formiguères, le 02 Février 2023

Le Maire,

P. PETITQUEUX

